



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 mai 2007

Le conseil de la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de Madame Monique LE SAINT (pouvoir de M. Etienne PINTE).

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Martine BOULET (représentante de M. Daniel MERTIAN de MULLER), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Gérard DALLIOUX (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, Mme Paule DELMAS (représentant de M. Alain RUBY), M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Jean SLOMIANY (représentant de M. Marc BODIN) M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Claude BANCILHON, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés:

M Etienne PINTE, pouvoir à Mme LE SAINT ;
M. Alain RUBY, représenté par Mme Paule DELMAS ;
M. Daniel MERTIAN de MULLER, représenté par Mme Martine BOULET ;
M. Jean-Marc LE RUDULIER ;
M. Marc BODIN, représenté par M. Jean SLOMIANY ;
M. Bernard DEBAIN, pouvoir à M Gérard DALLIOUX ;
M. Edmond GRONDIN ;
M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET ;
M. Alain FONTAINE.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 avril 2007

Date d'affichage de la convocation : 26 avril 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 27

PPPF 70

29.05.07

N° de l'ordre du jour :

2007-05-01 Demande de subventions au Conseil Général des Yvelines

- **M. DEBAIN**, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Dans le cadre de son dispositif d'aide aux transports en commun, le Conseil Général des Yvelines subventionne les collectivités locales qui financent tout ou partie du déficit des lignes régulières de transports en commun routier de voyageurs.

Les conditions d'éligibilité à ce dispositif sont :

- desserte d'au moins trois communes des Yvelines,
- desserte d'au moins une gare SNCF,
- deux allers et retours quotidiens au minimum.

La subvention est calculée à partir de la participation financière des collectivités et représente à 50% de leur participation lorsqu'il s'agit de lignes nouvellement créées. Cette aide diminue de 10 points par an. Elle représente 20% de la participation lorsqu'il s'agit de lignes de plus de trois ans

Pour l'année 2006 plusieurs lignes conventionnées par Versailles Grand Parc sont éligibles au dispositif départemental :

- les lignes n° 039-362-001 et n° 039-362-002 de Buc à Versailles,
- la ligne n° 356-056-031, dite « Phébus de Nuit n°1 » de Versailles à la Celle-Saint-Cloud,
- la ligne n° 356-356-016, dite « N, J ou JLB » desservant les communes de Buc, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Viroflay et Saclay.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire,

Décide de solliciter le Conseil Général des Yvelines pour l'attribution de subventions pour les lignes n°039-362-001, 039-362-002, 356-356-016 et 356-056-031.


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 27

Suffrages exprimés : 30 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,


Pascal Guéant
Directeur général des services

PROF 70

29.05.07